

**RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'APPLICATION DE LA LOI DU 5 AOÛT
1991 RELATIVE A L'IMPORTATION, A L'EXPORTATION ET AU TRANSIT
D'ARMES, DE MUNITIONS ET DE MATERIEL DEVANT SERVIR
SPECIALEMENT A UN USAGE MILITAIRE ET A LA TECHNOLOGIE Y
AFFERENTE
DU 1er JANVIER 2007 AU 31 DECEMBRE 2007**

INTRODUCTION

Ce rapport contient les chiffres et les données concernant les licences d'importation et d'exportation accordées par le SPF Economie en ce qui concerne les armes de l'armée et de la police, durant 2007.

Remarques préliminaires :

- la licence comprend l'autorisation d'importer ou d'exporter certaines marchandises, même si la transaction autorisée ne se réalise pas nécessairement;
- seules les licences d'exportation définitives et non les temporaires ont été pondérées dans les données chiffrées.

LICENCES ACCORDEES 2007

EXPORTATION

Destination	Nombre de licences	Valeur en €
France	2	7.500.000
Allemagne	1	2.500.000
Royaume Uni	2	7.500.000
Italie	1	536.078
Norvège	2	2.500.000
Suisse	2	250.000
Turquie	1	40.000
USA	2	3.000.000
Benin (*)	4	2.704.000
Jordanie (**)	4	73.250.000
TOTAL	21	99.780.078

Toutes les licences ont été demandées par l'armée belge.

(*) Don de 2 minibus Ford Transit au « Centre pour enfants handicapés » et la vente de véhicules M113 et hélicoptères de transport démilitarisés de type A109 aux Forces Armées béninoises.

(**) Vente de véhicules M113, mitrailleuses, avions de type F16 et remorques à l'Armée jordanienne.

IMPORTATION

Origine	Nombre de licences	Valeur en €
France	4	2.510.312
Allemagne	8	3.037.000
Royaume Uni	2	7.500.000
Espagne	1	1.800.000
Tchéquie	1	5.000
Norvège	3	12.500.000
Autriche	1	1.000.000
Suisse	2	5.005.000
Turquie	3	10.750.000
USA	8	24.505.000
Canada	3	545.757
Israël	1	700.000
TOTAL	37	69.858.069

Toutes les licences ont été demandées par l'armée belge sauf une par l'Institut National de Criminalistique et Criminologie.